

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****14074786***

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **28 MARS 2014**Greffe **Mellot Marie-Guy**

Greffe - 25/01/14

N° d'entreprise : 0480.002.718

Dénomination

(en entier) : **DOCTEUR RADIKOV SPRL Civile**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée

Siège : 7711 Mouscron (Dottignies), Rue de la Cabocherie, 40.

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL - MODIFICATIONS AUX STATUTS

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le notaire Benoît CLOET à Herseaux-Mouscron en date du 17 mars 2014, en cours d'enregistrement à Mouscron 2,

Que l'assemblée générale extraordinaire de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée « DOCTEUR RADIKOV SPRL Civile » ayant son siège social à 7711 Mouscron (Dottignies), Rue de la Cabocherie, 40, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de six cent douze mille neuf cent nonante-huit euros dix cents (612.998,10 EUR) pour le porter de dix-huit mille six cent euros (18.600,00 EUR) à six cent trente et un mille cinq cent nonante-huit euros dix cents (631.598,10 EUR) par émission de six mille cent trente (6.130) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire en espèces au prix global de six cent douze mille neuf cent nonante-huit euros dix cents (612.998,10 EUR) et à libérer intégralement.

Ces six mille cent trente (6.130) parts sociales nouvelles seront totalement identiques aux parts sociales existantes et jouiront des mêmes droits et avantages à compter de la date de l'augmentation de capital.

Souscription – libération.

Et immédiatement les six mille cent trente (6.130) parts sociales nouvelles sont souscrites en espèces au prix global de six cent douze mille neuf cent nonante-huit euros dix cents (612.998,10 EUR).

Ces six mille cent trente (6.130) parts sociales ont été libérées en totalité par versement en espèce d'un montant global de six cent douze mille neuf cent nonante-huit euros dix cents (612.998,10 EUR) de sorte que ce montant est à la libre disposition de la société sur un compte spécial ouvert auprès de la Banque CBC ce qu'atteste le notaire soussigné au vu du certificat établi par ladite banque en date du quatorze mars deux mille quatorze.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts comme suit pour les adapter à la décision prise:

Article 5 : Le texte de cet article est remplacé par le texte suivant :

« Le capital social s'élève à six cent trente et un mille cinq cent nonante-huit euros dix cents (631.598,10 EUR), représenté par six mille trois cent seize (6.316) parts sociales sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/six mille trois cent seizième (1/6.316ième) de l'avoir social. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Notaire Benoît CLOET

Déposés en même temps :

- l'expédition de l'acte de modifications aux statuts;
- texte coordonné des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/04/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature